

La droite 'spameuse' et anti-syndicale est condamnée

Pas sûr que 'La Droite libre', cette association d'adhérents de l'UMP, parti de l'actuelle majorité en France, pensait que son offensive numérique allait aussi vite se retourner contre elle.

La semaine dernière, plusieurs syndicats dont FO, ont vu leurs boîtes mails inondées de messages provenant de l'association de droite et ayant pour thème: « *Ils bloquent la France, nous bloquons leurs boîtes mail* ». Quelques jours plus tard, l'attaque se répète. Au total, plusieurs millions de mails ont été envoyés, paralysant les systèmes informatiques des syndicats visés. L'affaire prend très vite une ampleur nationale. Marc Blondel, président de FO, dénonce ce « coup bas » de la droite. Dans le même temps, plusieurs autres syndicats lancent une procédure d'urgence en référé devant le TGI de Paris. **Trouble illicite** Résultat: La Droite libre est condamnée. Elle devra verser 3.600 euros aux trois syndicats plaignants. Pour le tribunal, l'envoi massif de mails « *caractérise une intention malicieuse* ». Cette action ne pouvait « *se prévaloir d'un exercice normal de la liberté d'expression (...)* La Droite libre a privé les demandeurs de l'usage des services de courrier électronique dont (les syndicats) ont une possession légitime », poursuit le juge. Cela « *constitue dès lors un trouble manifestement illicite auquel il doit être mis fin* ». Pour La Droite libre, cette opération relevait de la liberté d'expression. Pas pour la justice. Par ailleurs, l'association a déclaré ne pas avoir les moyens de payer l'amende. Une souscription a d'ailleurs été lancée. Par mail...